



**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Luigi MANCEAU
Technicien principal de 2^{ème} classe territorial
Chef de secteur / Adjoint au chef de l'Agence technique départementale Nord
Direction Adjointe des routes
Direction des Routes
Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur MANCEAU, technicien principal de 2^{ème} classe territorial, en qualité de Chef de secteur / Adjoint au chef de l'Agence technique départementale Nord, à compter du 1^{er} juillet 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur MANCEAU, technicien principal de 2^{ème} classe territorial, Chef de secteur / Adjoint au chef de l'Agence technique départementale Nord, à l'effet de signer :

Les commandes inférieures ou égales à 5 000 € HT. Ces commandes seront passées sous le contrôle et la responsabilité du Chef de l'Agence technique dont dépend Monsieur MANCEAU.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur MANCEAU, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur MANCEAU et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER



Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 24 JUN 2024 après dépôt en préfecture le 24 JUN 2024 après publication ou notification le 26 JUN 2024